



SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

Présents : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ CASALOU, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU, Messieurs Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Michel POUQUET.

Absent excusé : Messieurs Bernard CAZENAVE, Jacques LABORDE, Stéphane PINARD, Guy PIOVESANA, Christian WILS.

Ont donné pouvoir : Madame Pierrette DOMBLIDES à Madame Nathalie FABRE.

24 - 17 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 BUDGET ANNEXE

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par les instructions budgétaire et comptable M22. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

	A Résultat de fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	Excédent de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire du besoin de financement	Reports de Fonctionnement au 002	Excédent investissement reporté au 001
Budget SAD	-48 227,26 €						- 182 650,26 €	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 de la manière suivante :

En report de fonctionnement (article 002), un déficit de - 182 650,26 €.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
le 11 avril 2024

Joëlle Bayle-Lasserre
Vice-Présidente du CCAS

Le Maire d'Orthez
Président du CCAS
Emmanuel HANON

